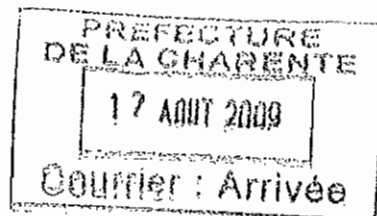


EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09+1

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet, le conseil municipal de la commune de Charras Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jimmy Maizière, Maire.

Date de convocation : mercredi 22 juillet 2009

Présents : Jimmy Maizière, maire, Gilles Gaillard, Michel Nicolas, Sylviane Sarot-Lagrabette, adjoints, Jean-Michel Laurençon, Barry Nicolson, Jean-Jacques Malbran, Marie-Françoise Le Floch-Borel, Laurent Picard.

Absent excusé : Jean-Luc Péault

Pouvoir : Andréino Saïanda a donné pouvoir à Jimmy Maizière.

Michel Nicolas a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de la carte communale

Le conseil municipal,

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L124-1 et L 124-2, R 124-1 à R 124-8
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 février 2007 prescrivant l'élaboration de la carte communale,
- Vu la délibération du conseil municipal approuvant le zonage de la carte communale avant enquête publique en date du 24 avril 2009,
- Vu l'arrêté municipal en date du 15 avril 2009 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale,
- Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur, considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du projet de carte communale telles qu'elles sont récapitulées en annexe 1,
- Considérant que le projet de carte communale tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article R124.7 du Code de l'urbanisme

Après en avoir délibéré, et suivant le vote: 8 pour plus un pouvoir, une abstention.

- décide d'approuver la carte communale, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- les autorisations d'urbanisme resteront délivrées par le maire au nom de l'Etat,
- le dossier de la carte communale est transmis accompagné de la présente délibération pour approbation de monsieur le Préfet.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Le maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le
Et publication ou notification le

Jimmy Maizière

ANNEXE 1

- La 7ème intervention relative au village de « Grosbot » concerne deux terrains classés en zone U dans le projet de carte communale.
- Le premier , parcelle 327 , ne permet pas d'implanter facilement une construction en raison de sa largeur insuffisante (il est donc demandé de repousser la limite de constructibilité dans l'alignement de celle d'un terrain voisin).
- La seconde parcelle n°465, présente le même inconvénient par ses dimensions: l'intervenant propose, par souci de compensation, que la surface correspondante soit reportée sur la parcelle précédente et que le terrain considéré soit intégré dans la zone agricole.

*** Interventions concernant d'autres secteurs de la commune.**

- Intervention relative au village de La Plaigne.
L'intervenant a acheté, en septembre 2006, un terrain cadastré numéro 441 de la section D qui touche sa propriété et pour lequel le vendeur avait obtenu un certificat d'urbanisme positif le 31 août 2006, pour un terrain d'une superficie de 1150m².
Aussi, il demande l'intégration de ce terrain dans la zone constructible.
- Intervention relative à un terrain situé à « Terres de Grosse Forge et de Vignérias » (observation 4):
Les intervenants d'une part indiquent que la totalité de la parcelle numéro 950 de la section B pour laquelle ils ont obtenu un certificat d'urbanisme positif, n'est pas reportée sur le plan de zonage , et d'autre part, que, sur le plan de zonage figure une habitation alors que le projet de construction est encore à l'étude.
- Intervention relative à des terrains situés au lieu-dit « Les Pierrières » (observation 7)
Les intervenants demandent que la carte communale soit acceptée telle qu'elle est présentée sur le plan de zonage et font part de leur mécontentement à la suite de la réponse négative faite dans le cadre d'une demande de prorogation de plusieurs certificats d'urbanisme.

Le maire



Jimmy Maizière

Commune de CHARRAS

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE (16)



LISTE DES ELEMENTS DE PETIT PATRIMOINE A PROTEGER

CARTE COMMUNALE	Prescription	Approbation
Elaboration	23 / 02 / 2007	



Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
tel : 05 46 91 46 05 - fax : 05 46 91 41 12
uh@wanadoo.fr

Commune
CHARRAS

Les éléments de Petit Patrimoine témoignent des coutumes et mœurs du quotidien des générations antérieures.

Souvent peu visible la préservation du Petit Patrimoine n'en demeure pas moins essentiel à la compréhension de l'Histoire d'une commune. Aussi, ces éléments, objets, façades etc. rythment parfaitement les paysages locaux et concourent au façonnement de l'image et de l'identité communale.

Dans le cadre de la réalisation de sa carte communale, Grassac a souhaité soumettre à Enquête Publique Conjointe le repérage de son petit patrimoine, en vue de le préserver, le restaurer, ou simplement le valoriser afin de valoriser son cadre de vie.

Les articles du Code de l'Urbanisme :

L124-1 à L124-4, R124-1 à R124-8, R421-23-i et R421-28-e

Contenu de l'article R. 421-23-28

« Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites ou secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturels, historique, écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection. »

Traduction réglementaire

Tous les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément de petit patrimoine identifié par la carte communale, après délibération du conseil municipal et enquête publique, seront soumis à un régime d'autorisation préalable, au titre des installations et travaux divers dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Repérage n°1

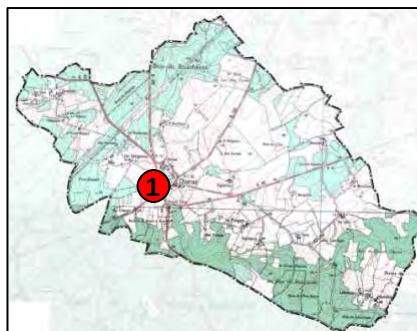
Élément : Puits

Localisation : le bourg

Etat de préservation : moyen ;
margelle envahie par la
végétation

Caractéristiques :

Puits couvert en pierres de taille,
margelle protégée d'une grille.



Repérage n°2

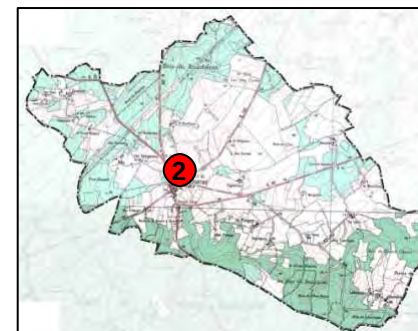
Élément : Puits

Localisation : le bourg

Etat de préservation : bon

Caractéristiques :

Margelle couverte d'une
couverture à 4 pans en pierres
de taille, coiffée d'une pointe.



Repérage n°3

Élément : Puits

Localisation : le bourg (cour des HLM)

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : Maçonnerie en pierres de taille, puits ancré dans un haut mur d'enceinte.



Repérage n°4

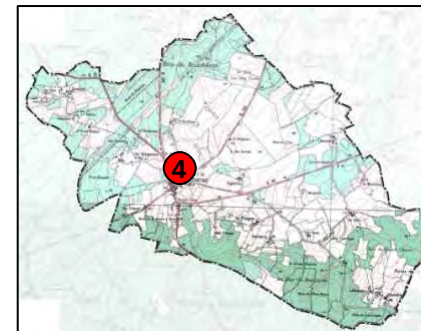
Élément : Puits

Localisation : le bourg (ancienne poste)

Etat de préservation : moyen
Retouche maladroite de la margelle (béton) et mur enduit de ciment gris

Caractéristiques :

Puits ancré dans un mur, portillon bois ajouré et charnières en fer forgé.



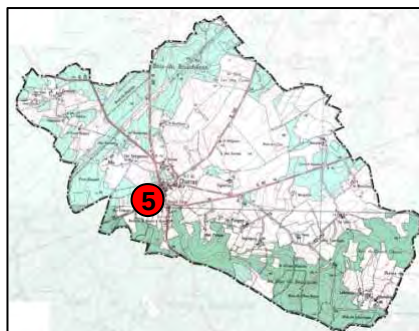
Repérage n°5

Élément : Croix

Localisation : A l'Ouest du bourg
(dans la proximité du hangar communal)

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : Socle en pierres de taille supportant une croix en bois. Porte en inscription la date de 1896.



Repérage n°6

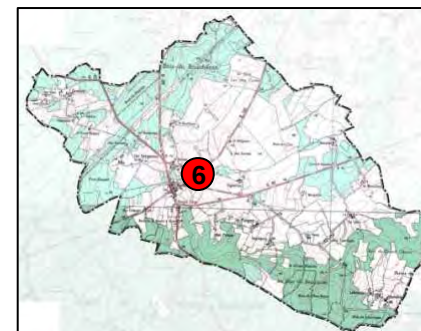
Élément : Fontaine

Localisation : sur le côté Nord-Est du bourg « bas du bourg »

Etat de préservation : assez bon (pierres disloquées)

Caractéristiques :

Maçonnerie en pierres de taille, facture soignée de la pille soutenant une poulie.



Repérage n°7

Élément : maison remarquable

Localisation : côté Sud du centre-bourg (face aux écoles)

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : construction à caractère de villégiature (débords de toit soutenue par des bois sculptés, appareillage alternant brique et pierres de taille, bandeaux et entourages décorés. Son implantation à l'alignement de la voie semble traduire son appui sur des fondations plus anciennes.



Repérage n°8

Élément : Maison remarquable

Localisation : au coeur du bourg

Etat de préservation : bon

Caractéristiques :

construction à étage, chainages d'angle, corniches et entourages des ouvertures en pierre de taille, toitures d'ardoises recevant des lucarnes, et des hautes souches de cheminées accentuant l'effet de hauteur de la construction.



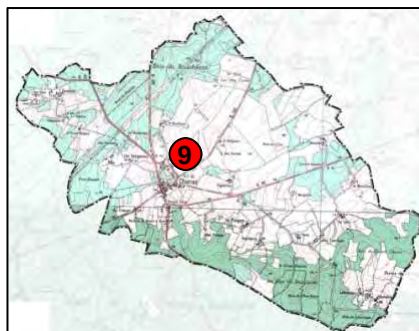
Repérage n°9

Élément : Pompe à eau

Localisation : Chez Courbet

Etat de préservation : moyen

Caractéristiques : pompe en acier en appui sur un support bois.



Repérage n°10

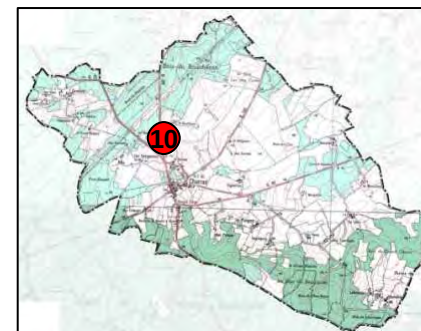
Élément : croix

Localisation : Chante Merle, entrée Nord du bourg

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : édicule et pierres de taille occupant le carrefour nord du bourg

Mise en valeur par un feurissement.



Repérage n°11

Élément : Citerne

Localisation : Les Vergerons (Chez J. Bouhier)

Etat de préservation : moyen
(portillon en bois dégradé)

Caractéristiques : Edicule en pierres de taille se terminant par un chapiteau.



Repérage n°12

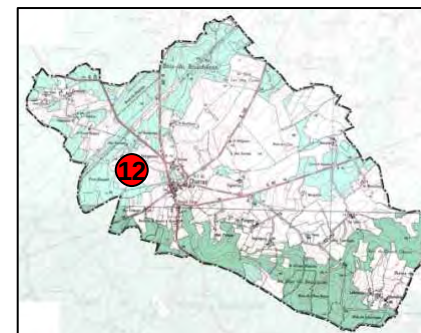
Élément : croix

Localisation : Grand Nadaud

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : socle en pierre (monobloc) recevant une croix d'acier.

Végétation envahissante.



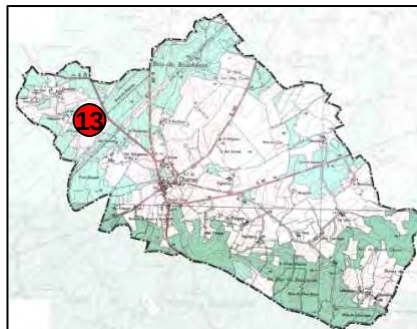
Repérage n°13

Élément : Croix

Localisation : Grosbot

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : socle et croix en pierres de taille.



Repérage n°14

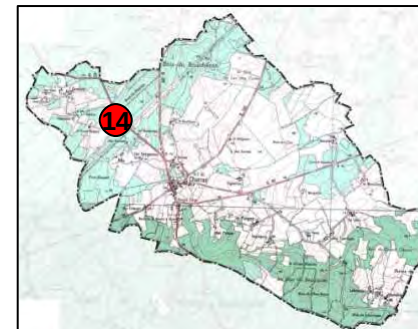
Élément : croix

Localisation : Grosbot

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : édicule et pierres de taille, croix posée sur une colonne cannelée.

Élément s'inscrivant dans le contexte boisé, fougères envahissantes.



Repérage n°15

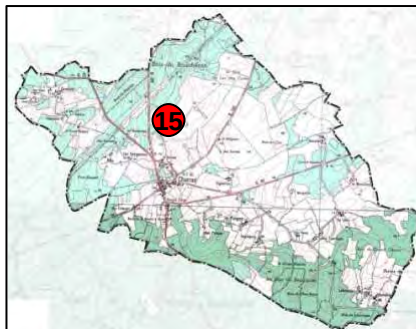
Élément : croix

Localisation : Le Boucheron

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : édicule et pierres de taille.

Élément s'inscrivant dans un contexte végétal d'intérêt.



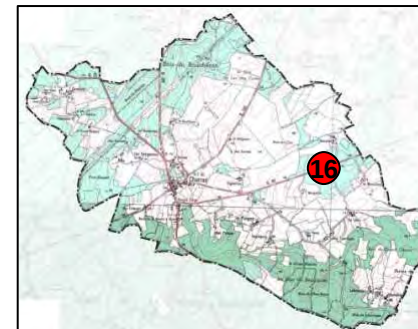
Repérage n°16

Élément : Croix

Localisation : Bésoche

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : socle et croix en pierres de taille portant l'inscription 1937.



Repérage n°17

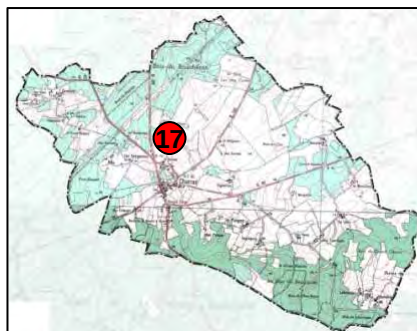
Élément : Porche

Localisation : Le Boucheron

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : édifice en pierres de taille enserrant un porte charrière et une piétonnière.

Portails bois contemporains (élément anachronique).



Repérage n°18

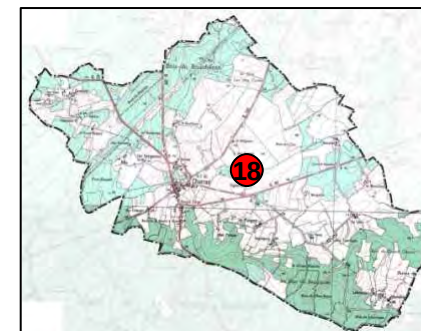
Élément : porche

Localisation : Vigneria

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : édifice en pierres de taille enserrant un porte charrière et une piétonnière, présence de chasse-roues.

Accompagnement végétal et fleurissement qualitatif.



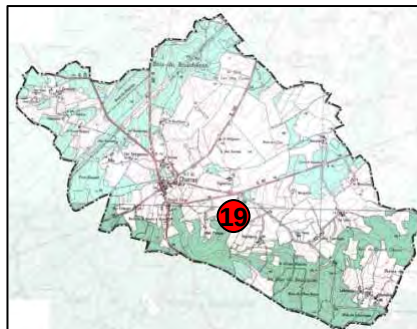
Repérage n°19

Élément : Croix

Localisation : La Croix Blanche

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : socle et croix en pierres de taille, contexte paysager qualitatif.



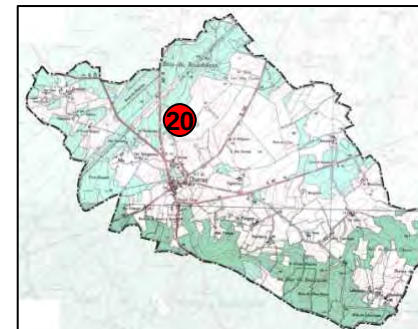
Repérage n°20

Élément : Citerne

Localisation : La Plaigne

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : petit édifice constitué d'un assemblage de pierres taillées, coiffé d'une dalle de recouvrement abritant une poulie.



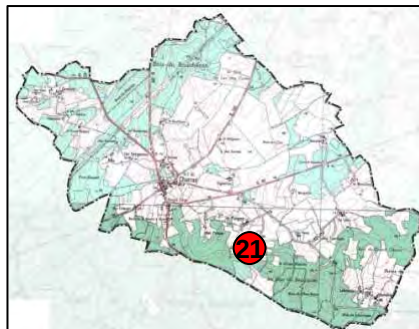
Repérage n°21

Élément : Lavoir/Fontaine

Localisation : La Plaigne

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : édifice en dalles de pierres et bassin maçonné distant de quelques mètres.



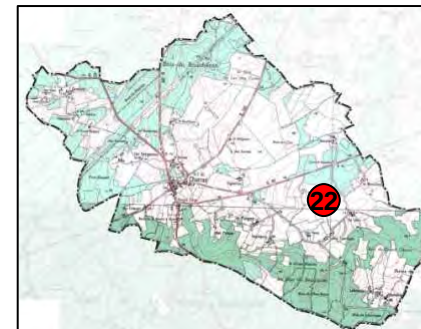
Repérage n°22

Élément : Citerne

Localisation : Mongellias

Etat de préservation : bon

Caractéristiques : petit édifice constitué d'un assemblage de pierres taillées, coiffé d'une dalle de recouvrement à deux pans



Repérage n°22

Élément : Portail

Localisation : La Cave

Etat de préservation : moyen ;
usure du jointoiment des pierres
de l'arc et du haut de mur

Caractéristiques : édifice en
pierres de taille enserrant un porte
chartière et une piétonnière

Particularité de l'arc (droit et à
angles arrondis).

Élément s'inscrivant dans une
cour fermée.



Repérage n°23

Élément : mur de silo-couloir
peint

Localisation : La Cave

Etat de préservation : bon.

